

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés

Modalités de Participation Financière 2021

Applicables à partir du 1^{er} juillet 2021

Les demandes de financement doivent être reçues par Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

DURÉE MAXIMUM	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE HORAIRE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES
<p>Durée maximum de la prise en charge :</p> <p>Par action non qualifiante : 300 heures par stagiaire <i>Priorité au financement des formations obligatoires et recommandées (GFOR)</i></p> <p>_____</p> <p>Par action qualifiante: (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP (et blocs de compétences) / CQP) : 1 200 heures par stagiaire Nombre de stagiaires maximum : 3 par an</p> <p>_____</p>	<p>Participation aux coûts pédagogiques</p> <p>Plafond : 25 €* HT / heure / stagiaire</p> <p><i>* Dans la limite de 700 € HT / jour dans le cas d'une session intra-entreprise</i></p> <p>_____</p> <p>Actions FeeBAT :</p> <p>Coût pédagogique : Plafond ** selon modules.</p> <p>Participation aux Frais de salaires uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés : Plafond de 100 € **HT / jour</p> <p>_____</p> <p><i>Il existe des financements spécifiques et complémentaires (ci-contre et verso)</i></p> <p><i>** Dans la limite des fonds disponibles</i></p>	<p>Participation aux frais de salaires :</p> <p>Entreprises de moins de 11 salariés : Dans la limite de 13 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle)</p> <p>Entreprises de 11 à 49 salariés : Dans la limite de 8 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle) et limité à 2 jours dans le cas des actions de formation non qualifiantes</p> <p>_____</p> <p>Frais annexes : Pas de prise en charge</p> <p>_____</p> <p><i>* Dans la limite des fonds disponible</i></p>	<p>VAE Accompagnement Plafond de 2 000 €* HT / VAE</p> <p>Bilan de compétences Plafond de 2 000 €* HT / Bilan</p> <p>Evaluations CléA (hors formation) - préalable : Plafond 500 €* HT - fin formation : Plafond 250 €* HT</p> <p>Ingénierie AFEST Prestataire référencé par Constructyts : Plafond 900 €* HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <p>Appui Conseil RH / Numérique & Appui Conseil Relance (cf. Verso)</p> <p>_____</p> <p><i>* Dans la limite des fonds disponibles</i></p>

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 300 salariés

Modalités de Participation Financière 2021

Applicables à partir du 1^{er} juillet 2021

Les demandes de financement doivent être reçues par Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Entreprises de moins de 300 salariés

Actions de coaching / consulting :

Coût pédagogique (sur conventionnelle): Plafond : **125 €* HT / heure / groupe**

Maximum : 5 000 €* HT / an / entreprise

Actions visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) :

Coût pédagogique (sur conventionnelle) : Plafond : **25 €* HT / heure / stagiaire**

Actions Lean Management :

Plafond : **1 000 €/ jour** (sur conventionnelle)

Dans la limite de **2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement**

Appui Conseil RH / Numérique :

Prestataire référencé par Constructyts : Plafond **1 000 €* HT / jour** Dans la limite de **2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement**

Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/299 **

Appui Conseil Relance (réservé aux moins de 250 salariés) :

Prestataire référencé par Constructyts : Plafond **1 300 €* HT / jour** dans la limite de **2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement**

Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/250 **

* Dans la limite des fonds disponibles

** Se rapprocher de votre Constructyts régional pour le montage financier (**cofinancements, fonds conventionnels ou versements volontaires**)

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Entreprises de 50 à 299 salariés

Participation aux coûts pédagogiques des actions du plan de développement des compétences

Priorité au financement des formations obligatoires et recommandées (GFOR)

Coût pédagogique (sur la conventionnelle)

Plafond : **25 €* HT / heure / stagiaire**

Budget entreprise : Se rapprocher de votre **Constructyts régional**

Actions FeeBAT :

Conditions de participation auprès de votre **Constructyts régional**

* Dans la limite des fonds disponibles